

Date de dépôt : 13 novembre 2008

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Janine Berberat, Madeleine Bernasconi, Caroline Dallèves-Romaneschi, Erica Deuber-Pauli, Jeannine de Haller, Marie-Thérèse Engelberts, Nelly Guichard, Janine Hagmann, Martine Ruchat, Michel Balestra, Charles Beer, Christian Brunier, Alain Vaissade et Pierre-Pascal Visseur concernant l'école de culture générale

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 4 décembre 1998, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la prolongation généralisée de facto de la scolarité au-delà de la 9^e du cycle d'orientation;*
- les compétences exigées pour toute formation scolaire et/ou professionnelle du secondaire postobligatoire;*
- le fait que le secteur professionnel privilégie de plus en plus l'engagement d'apprentis plus âgés et plus expérimentés;*
- la mission et le rôle de l'Ecole de culture générale dans le dispositif éducatif genevois,*

invite le Conseil d'Etat de Genève

- à lui faire rapport sur le bilan des expériences faites à l'ECG, dans le domaine de l'orientation, de la remédiation, de la mise à niveau des connaissances, de la formation complémentaire, du projet de l'élève;*
- à situer ces expériences par rapport à la problématique du 10^e degré et du préapprentissage afin de clarifier ces différentes structures;*

- à faire des propositions concernant :
- une meilleure adéquation du passage du CO à l'ECG pour les élèves de 9^e du CO, particulièrement ceux qui sont promus de 9^e G,
 - les mesures prises permettant d'engager plus rapidement en apprentissage les jeunes qui le désirent, notamment dans le secteur public,
 - la collaboration de l'ECG avec les écoles professionnelles,
 - les mesures qui peuvent être prises afin de valider les acquis des élèves qui poursuivent une période de scolarité à l'ECG sans pour autant aller jusqu'à l'obtention du diplôme final (mesures pédagogiques et/ou structurelles, par exemple sous la forme de modules).

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis 1998, l'Ecole de culture générale (ECG) a connu de nombreux changements, dont l'essentiel est sans doute dans le positionnement de l'école comme point d'entrée dans une filière d'études valorisée. En effet, le développement et la visibilité des hautes écoles spécialisées (HES) et des formations tertiaires non HES ont contribué à une amélioration très nette de l'image de ce cursus. La reconnaissance de la maturité spécialisée en 2006 a encore amélioré son positionnement.

Dans ce contexte, les expériences pédagogiques (en particulier les classes VOIR) de prise en charge des élèves issus du cycle d'orientation sans projet, et/ou à fort besoin d'encadrement et de remise à niveau ont débouché dès 2003 sur les compléments de formation, classes à effectifs limités, et qui mettent un accent fort sur la construction des compétences et sur l'élaboration d'un projet de formation, à l'ECG, à l'Ecole de commerce, ou dans une autre filière.

La clarification de la problématique du 10^e degré, et plus généralement de la transition/insertion scolaire est une priorité du département de l'instruction publique (DIP). Mentionnons en particulier le rattachement des ateliers de préapprentissage au SCAI, et les formations initiales d'attestation professionnelle en deux ans, structures qui favorisent une bonne orientation et une véritable construction de formation pour tous, plutôt qu'une année d'attente sans véritable projet, à quoi se résumait pour certains élèves le 10^e degré dans une ECG dont la mission était pourtant autre.

Les travaux initiés par le DIP en matière d'insertion scolaire et professionnelle – auxquels l'ECG collabore activement – mais aussi la nouvelle organisation des filières professionnelles menant au certificat fédéral de capacité (CFC) et à la maturité professionnelle, qui ont été repensées au sein du projet DIP-Pôles, favorisent désormais la coordination de la prise en charge des jeunes en échec ou aux compétences fragiles.

Le Conseil d'Etat rappelle enfin que le contreprojet à l'IN 134 adopté par le Grand Conseil le 27 mai 2008 fera l'objet d'une votation populaire le 30 novembre 2008. En définissant clairement des débouchés pour chaque élève promu du cycle d'orientation, avec un accès direct à des formations professionnelles, de culture générale ou gymnasiales, il améliorerait encore l'adéquation du passage du cycle d'orientation à l'enseignement secondaire postobligatoire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot